

## Annexe 7. L'EAU ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

*Source : Eaufrance et Turb'eau (Territoires, l'Urbanisme et l'Eau est une plateforme appartenant à l'agence de l'eau Seine-Normandie)*

### Quels liens ?

Les politiques d'aménagement du territoire sont porteuses d'impacts importants sur les milieux aquatiques une urbanisation et une pression démographique grandissante, avec des impacts significatifs en termes de gestion des inondations, de besoins en eau potable, de pollution des eaux, et d'artificialisation des milieux, des activités économiques industrielles, agricoles, et touristiques de premier plan mais dont il faut maîtriser les impacts, un réseau dense d'infrastructures...

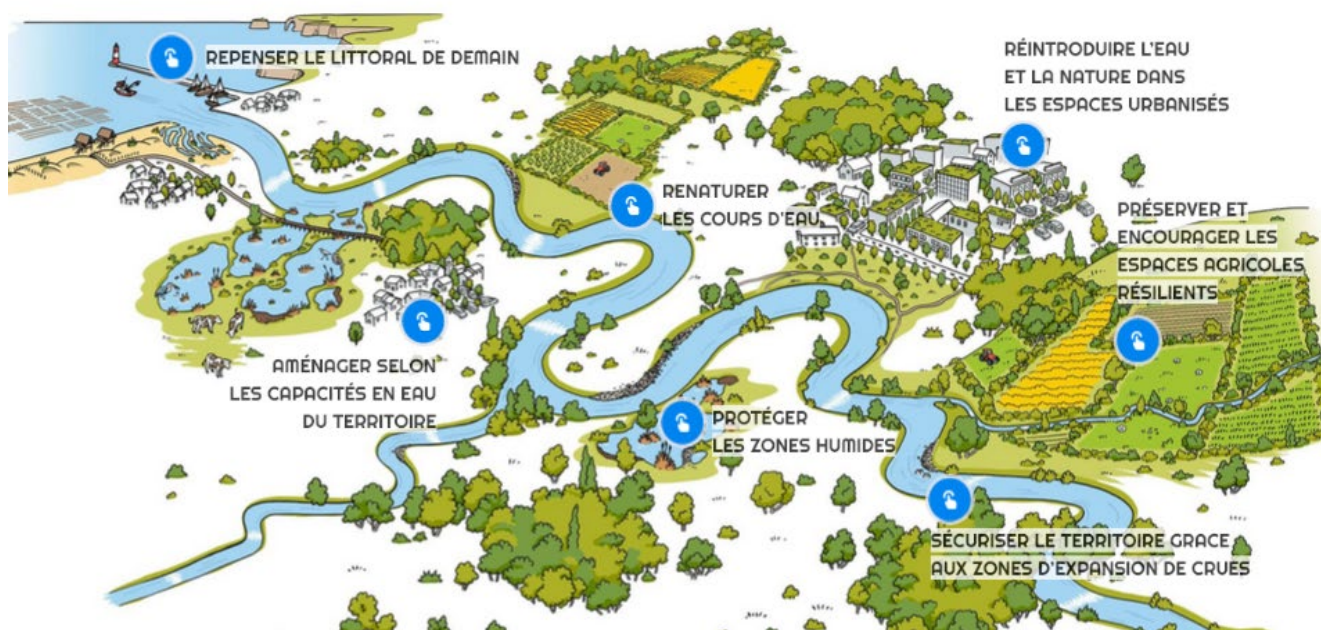
Le grand cycle de l'eau est très impacté par le changement climatique. Dans ce contexte, l'eau devrait être vue comme une alliée plus qu'une contrainte pour l'aménagement du territoire : sa prise en compte améliore sa résilience face au changement climatique. Des solutions existent comme les îlots de fraîcheur, les trames vertes et bleues, la protection des sols, la gestion des eaux pluviales à la source...

Les documents d'urbanisme, qui fixent les règles d'utilisation des espaces sont le premier levier d'action pour cela. Les SCoT et PLU sont les documents clefs de l'aménagement du territoire et des outils puissants pour intégrer l'eau et la biodiversité dans l'aménagement du territoire, et ainsi mieux s'adapter au changement climatique. Le SCoT dans son rôle intégrateur doit faire le lien entre les dispositions du SDAGE et des SAGE et les documents d'urbanisme locaux.

Cependant, de nombreux documents d'urbanisme sont encore trop flous dans leurs règles, incitent davantage qu'ils n'imposent la prise en compte des problématiques liées à l'eau. Il existe donc une grande marge de progression en la matière. Le renforcement des synergies entre eau et urbanisme suppose par ailleurs de faire travailler en commun acteurs de l'eau et ceux de l'aménagement du territoire dans le respect des principes de gestion équilibrée de la ressource en eau.

### Quels enjeux ?

Développer la nature pour bénéficier d'îlots de fraîcheur en milieu urbanisé, soutenir la renaturation des cours d'eau pour réduire les risques d'inondation, tenir compte de la disponibilité de la ressource en eau pour tous les usages, sont autant de réponses que le document d'urbanisme peut encadrer de manière adaptée au contexte local.



- **Aménager selon les capacités en eau du territoire**

Garantir la satisfaction des besoins actuels et futurs en eau potable, c'est planifier l'aménagement du territoire au regard de la disponibilité de la ressource. Le développement urbain doit aussi tenir compte de la capacité des systèmes d'assainissement (réseaux et station de traitement des eaux usées) afin de garantir le respect des milieux naturels et du cadre de vie des habitants.

- **Protéger les zones humides**

Protéger et restaurer les zones humides, c'est repenser leur place dans l'aménagement du territoire, en milieu rural comme en milieu urbain, pour faire bénéficier les habitants de leurs services : régulation thermique, réservoir de biodiversité, alimentation des nappes, ou encore espaces de débordement et de rétention d'eau permettant de limiter les conséquences des crues et sécheresses.

- **Renaturer les cours d'eau**

Rétablir le fonctionnement naturel des cours d'eau, c'est leur redonner espaces de débordement et courbes (méandres), en y adaptant l'aménagement du territoire. Cela permet de limiter les crues, et donc de sécuriser la population, d'améliorer la qualité de l'eau et d'augmenter les services rendus par le cours d'eau (autoépuration, alimentation des nappes, îlots de fraîcheur...). Le paysage et le cadre de vie s'en trouvent également améliorés.

- **Réintroduire l'eau et la nature dans les espaces urbanisés**

La nature dans les villes et les villages permet, grâce aux sols perméables, d'infiltrer les eaux de pluie au plus près de là où elles tombent et ainsi éviter leur ruissellement sur les surfaces imperméabilisées (chargées de polluants) et leur collecte par les réseaux. Cette gestion des eaux pluviales dite « à la source » contribue ainsi à réduire le risque de déversement polluant dans les milieux naturels et le risque inondation. Développer la végétalisation des secteurs urbains a de nombreux co-bénéfices : zones d'ombrage, rafraîchissement et humidité favorables à la lutte contre les îlots de chaleur, biodiversité, qualité de l'air, cadre de vie...

- **Sécuriser le territoire grâce aux zones d'expansion de crues**

Protéger et développer les zones d'expansion de crues, c'est intégrer dans la planification territoriale la protection, la restauration et la création de zones inondables afin de limiter les risques d'inondation de secteurs vulnérables (urbains, agricoles) plus en aval. Elles sont un gage de sécurité et de résilience face au changement climatique pour un territoire et ses habitants.

- **Préserver et encourager les espaces agricoles résilients**

Protéger les ressources en eau potable implique de maîtriser et réduire les pollutions à l'échelle des aires d'alimentation des captages, qu'elles soient d'origine domestique, agricole ou industrielle. C'est donc veiller à un usage des sols compatible avec la qualité des eaux sur le long terme et encourager une activité agricole respectueuse des sols et de l'environnement. En parallèle, la protection et le développement des haies, arbres, bosquets au sein des espaces agricoles participent à assurer cette qualité de la ressource et à limiter le ruissellement et l'érosion des sols. L'infiltration des eaux dans le sol et la recharge des nappes en sont favorisées.